

GUIDE TASKFORCE 2020 DE LA BRANCHE SUISSE DES BOISSONS

MESURES DE SOUTIEN POUR NOS CLIENTS DE LA RESTAURATION

Regensdorf, 30 avril 2020 | Version 2 | Réouverture du secteur de la restauration à partir du 11 mai 2020

Chers clients de la restauration,

Enfin, nous y sommes : Les restaurants pourront à nouveau ouvrir leurs portes à partir du 11 mai 2020. Même s'il y a quelques conditions à respecter, la branche aura cependant de nouveau une perspective et une sécurité pour sa planification. Nous souhaitons, dans tous les cas, vous soutenir de manière énergique. Notre TASKFORCE a élaboré, en collaboration avec les distributeurs et les producteurs, les trois mesures de soutien suivantes pour nos clients de la restauration :



1. DE FORTES ACTIVITÉS POUR LE REDÉMARRAGE

- Des actions coup de poing exclusives
- Des actions spéciales et saisonnières
- Des suppléments attrayants
- Des prix au TOP sur les propres marques



Cf. feuille annexe n°1

2. DES AIDES EN CAS D'INVENTAIRES DE PRODUITS PÉRIMÉS *

Très simplement en seulement 3 étapes

1. Saisie de l'inventaire en ligne
2. Déclaration aux distributeurs de boissons
3. Décompte de l'avoir avec la nouvelle commande



Cf. feuille annexe n°2

3. SOUTIEN ACTIF DANS LA VENTE

- Divers modèles d'offre
- Poster & Printouts A4
- Instruments de vente

TOUT À TÉLÉCHARGER

*** Inventaires de produits périmés :** Saisissez tous vos inventaires de produits périmés avec la DLC d'avril ou de mai 2020 via le formulaire de saisie en ligne (la date imprimée faisant foi : à conserver au moins jusqu'à). Votre distributeur évalue avec les producteurs le montant de votre avoir, qui sera décompté directement de votre prochaine commande. **Pour de plus amples informations consulter la feuille annexe n° 1.**

Votre distributeur de boisson local connaît les mesures et les processus exacts et il est en contact avec la TASKFORCE. Contactez-le directement, si vous avez des questions. Nous mettons tout en œuvre pour soutenir simplement et rapidement notre précieuse clientèle aussi bien pendant qu'après la crise.



Nous remercions nos producteurs et distributeurs pour la mise en œuvre efficace de ces mesures, afin que nos clients de la restauration puissent relancer rapidement leur activité.

La TASKFORCE recommande à tous les producteurs et distributeurs suisses de soutenir leurs clients de la restauration de manière participative face à cette crise. Il incombe cependant à chaque distributeur et producteur de voir jusqu'à quel point il souhaite mettre en œuvre les mesures que nous recommandons. Il est possible que différents fournisseurs ou distributeurs n'appliquent pas certaines propositions de la Taskforce. Le présent guide n'est, en effet, juridiquement pas contraignant.

FEUILLE ANNEXE N°1

SOUTIEN POUR LES INVENTAIRES DE PRODUITS PÉRIMÉS

Votre distributeur ainsi que les producteurs concernés vous offrent leur aide pour les boissons sans alcool et les bières périmées. Tout ce que vous devez faire est de déclarer les inventaires des produits concernés avec la date limite de conservation (DLC) d'avril ou de mai 2020¹. Votre fournisseur en boisson évalue avec le producteur correspondant le montant de votre avoir, qui sera décompté directement de votre prochaine commande.

Pour la déclaration de l'inventaire des boissons sans alcool et des bières périmées,
veuillez utiliser le formulaire en ligne :

www.swissdrink.net/corona-download-center

Guide pour le formulaire en ligne

Nom de la société *

Nom de votre exploitation (par ex. Restaurant du Soleil)

Adresse de la société *

Personne de contact *

Personne de contact pour les questions

Téléphone

Numéro de téléphone pour les questions

Adresse email *

Adresse email pour la confirmation de déclaration

Mon fournisseur de boissons *

Des astuces pour obtenir des propositions

Produits périmés

Producteur *	Désignation du produit *	Contenu *	Conditionnement *	Emballage *	DLC *	Nombre emballages *
* Sélectionner / saisir le prod	Par ex. Rivella rouge	24x0.33L	Sélectionner le	Sélectionner l'er	Date limite de c	

+ Ajouter Article

- **Nom / Adresse de l'entreprise** Saisissez le nom et l'adresse de votre exploitation.
- **Personne de contact / téléphone** : Désignez une personne de contact (avec le n° de téléphone) pour les questions éventuelles.
- **Adresse email** : Indiquez une adresse email à laquelle vous souhaitez recevoir une confirmation des inventaires de produits déclarés.
- **Mon fournisseur en boissons** : Sélectionnez votre distributeur dans la liste (tapez les premières lettres pour générer des propositions).

¹ La date imprimée faisant foi : « A conserver au moins jusqu'au » Seuls les postes avec la DLC d'avril ou de mai 2020 seront remboursés.



Suite du guide pour le formulaire en ligne

- **Produits périmés** : Saisissez tous les emballages originaux complets de boissons sans alcool et de bières, avec la DLC d'avril / de mai 2020, que vous ne pouvez plus vendre.
 - **Producteur** : Sélectionnez le producteur du produit périmé (par ex. Coca-Cola).
 - **Désignation du produit** : Nom du produit périmé, aussi spécifique que possible (par ex. pas Rivella, mais Rivella rouge ou Rivella bleu).
 - **Contenu** : Nombre d'unités et taille du conditionnement (par ex. 20x0.33L, 24x0.5L, 6x1.5L, etc.).
 - **Conditionnement** : Sélection du type de conditionnement (verre, PET, fût, tetra, cannette).
 - **Emballage** : Sélection du type d'emballage (casier, tray/carton, fût).
 - **DLC** : Date limite de conservation d'avril / de mai 2020 (telle qu'imprimée sur le produit).
 - **Nombre d'emballages** : Le nombre d'emballages complets et périmés (nombre de casiers, trays/cartons, fûts, etc.) – **pas le nombre de bouteilles comptées à l'unité**
- Cliquez sur « **Ajouter un article** », pour saisir d'autres inventaires de produits périmés.

VEUILLEZ OBSERVER LES POINTS SUIVANTS :

Les produits périmés peuvent être déclarés jusqu'à quand ?	Au plus tard jusqu'au 25 mai 2020 via le formulaire de déclaration en ligne. Les déclarations effectuées après cette date ne pourront plus être prises en compte.
Quand sera effectué l'avoir ou l'échange ?	Au plus tard le 30 juin 2020. Votre avoir sera décompté directement sur votre prochaine commande. Le produit déclaré et périmé doit être préparé pour le distributeur.
Quels produits et emballages puis-je déclarer ?	Produits : Bière, boissons sans alcool, jus Emballage : Tous les fûts ainsi que les bouteilles en verre ou PET
Auprès de quels fournisseurs puis-je déclarer les inventaires ?	Veillez ne déclarer que les boissons que vous avez achetées auprès des distributeurs indépendants, et pas auprès de Cash & Carries ni dans le commerce de détail. Pour des produits de brasseries internationales, veuillez vous adresser au collaborateur du service externe de la brasserie concernée.
Indications importantes	Veillez ne saisir que des produits complets dans leur conditionnement original avec la DLC d'avril et de mai. Le concept ne s'applique qu'à des produits périmés durant cette période. Veuillez saisir le nombre d'emballages complets (nombre de casiers, (trays / emballages thermorétractables, fûts, etc.). Pas de produits entamés.

Votre distributeur évalue avec les producteurs concernés le montant de votre avoir. Notre objectif est que toutes les parties participent de manière solidaire à un dommage potentiel subi sur les marchandises. Nous voulons soutenir la restauration de manière substantielle, mais nous ne pouvons donner aucune garantie à l'avance concernant le montant exact de la participation.

FEUILLE ANNEXE N°2

SOUTIEN ACTIF À LA VENTE PENDANT LA CRISE

TOOLS À TÉLÉCHARGER POUR LE TAKE AWAY | MODÈLES D'OFFRE | HORAIRES D'OUVERTURE ETC.

Affiches et printout pour la restauration

www.swissdrink.net/corona-download-center

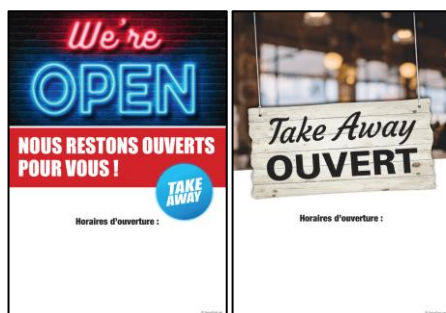


Affiches : (Ré-)ouverture

Horaires d'ouverture à inscrire individuellement

Download PDF
pour l'utilisateur PC

Download modèle à imprimer InDesign
pour le graphiste/l'imprimerie



Affiches : Take-away ouvert

Horaires d'ouverture à inscrire individuellement

Download PDF
pour l'utilisateur PC

Download modèle à imprimer InDesign
pour le graphiste/l'imprimerie



Affiche : Boisson gratuite par repas

Engagement contre le gaspillage de nourriture et pour la fidélisation des clients

Download PDF
pour l'utilisateur PC

Download modèle à imprimer InDesign
pour le graphiste/l'imprimerie



Affiche : Vente de boissons avec un rabais

3 variantes disponibles : 50 % de rabais / 30 % de rabais / xx % de rabais à inscrire soi-même

Download PDF
pour l'utilisateur PC

Download modèle à imprimer InDesign
pour le graphiste/l'imprimerie